

elle paraît avoir été dotée encore d'une grâce qui correspond en quelque sorte aux offices et aux prérogatives des prêtres. En effet, il est admis que la bienheureuse Vierge fut comblée à elle seule de plus de grâces que tous les anges et tous les saints réunis. Les monuments de la tradition catholique proclament avec un accord admirable la splendeur de son âme et sa sainteté indéfinie, surpassant toute sainteté créée, et échappant aux expressions du langage humain. A les entendre, il semble que non-seulement Marie obtint une plénitude de grâce, telle qu'on n'en peut supporter chez aucune autre créature, mais encore que nul genre de beauté dans cet ordre ne lui fit réellement défaut. Isidore de Thessalonique, la lyre des louanges de Marie, dit de cette Vierge incomparable : " Elle nous apparaît toute belle, peinte par le doigt de Dieu, et décorée des formes ineffables de ses grâces." Et bien avant lui, Ephrem de Syrie, impuissant à contenir son admiration, s'était écrié avec plus d'éloquence encore : " Vous avez orné Marie de toutes les manières, ô vous qui êtes son plus bel ornement ; vous en avez fait un prodige."

Or, si nulle beauté spirituelle n'a pu manquer à la Vierge Marie, si le doigt de Dieu l'a ornée de toutes les manières, et embellie des formes les plus variées de la grâce, l'on ne concevrait point qu'une créature aussi parfaite fût privée des dons intérieurs réservés aux prêtres, ni des faveurs particulières qui sont l'apanage des ministres du sanctuaire, ni enfin des habitudes infuses de toutes les vertus qui perfectionnent les âmes sacerdotales. Aussi, saint Antonin, le grand archevêque de Florence, n'hésite-t-il pas à assurer que la Mère de Dieu, incapable, il est vrai, de recevoir les saints ordres, n'en obtint pas moins la dignité, ainsi que les grâces qui sont conférées dans le sacrement, et même les vertus spéciales que le Saint-Esprit départ aux divers rangs de la hiérarchie ecclésiastique.

Ce point admis, il ne nous reste plus à parler que de la troisième fonction qu'exercent les prêtres durant le sacrifice, et qui les rend dispensateurs du corps et du sang de la victime, immolée et consommée. Est-il besoin de dire que cette gloire de dispensatrice brille en Marie d'un éclat merveilleux ? Ah si les prêtres sont les dispensateurs des mystères divins, ils ne dispensent rien qu'ils ne doivent à la plus pure des vierges ; mais pour celle-ci, au contraire, elle dispense de son propre fonds. Car elle a donné au monde l'Agneau de Dieu, elle a formé de sa substance la chair immaculée à laquelle nous communions, et qui devient pour nos âmes le principe de la vie.